



Commune de
BASSINS



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 04/25

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION DE L'ANNÉE 2024



Bassins – Droits réservés

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 b), l'article 92 du règlement du Conseil communal, la Municipalité vous transmet son rapport sur sa gestion pendant l'année 2024.

Table des matières

1	Municipalité	3
2	Préavis municipaux	4
3	Conseil Communal	5
4	Personnel communal	7
5	Finances	10
6	Domaines et bâtiments	10
7	Travaux	16
8	Instruction publique et cultes	19
9	Police	20
10	Sécurité sociale	21
11	Service des eaux	22
12	Services industriels	23
13	Extraits chronologiques des décisions et actions municipales	24
14	Points saillants de l'année 2024	27
15	Conclusions	28

1 Municipalité

Répartition des dicastères

A la suite de la démission de Mme Sonia Pittet, Syndique, et à l'élection de Mme Carine Gex, les dicastères sont répartis comme suit :

Denis Currat, Syndic

- Administration générale,
- Finances,
- Service des eaux,
- Eclairage public.
- Délégué : APEC, ORPC (suppléant).

Nathalie Guignard Pidoux, Vice-Syndique

- Bâtiments communaux,
- Petite enfance,
- Parcs et promenades, places de jeux,
- Affaires sociales et plan canicule,
- Sociétés locales.
- Déléguée : ARAS et Centre funéraire.

André Dunand, Municipal

- Forêts et camping,
- Routes et sécurité routière,
- Service du feu,
- Infrastructures (Eau-égouts).
- Délégué : CODIR AGFORS, ORPC et APEC

Carine Gex, Municipale

- Police des constructions,
- Alpages,
- Paroisse, cimetière et relation Cluny.
- Déléguée PNRJV et AGFORS, ARAS (suppléante) et AISE (suppléante).

Marc Mazzariol, Municipal

- Piscine,
- Déchetterie,
- Police,
- Ecoles, patrouilleurs et transport scolaire,
- Energie et environnement.
- Délégué : CA NSTCM, AISE, Clinique dentaire et SADEC.

La Municipalité remercie Mme Sonia Pittet pour son engagement au profit de la Commune, ainsi que pour les connaissances qu'elle a amenées au collège municipal et son implication pour son bon fonctionnement.

Séances de Municipalité

La Municipalité s'est réunie à 42 reprises pour traiter les affaires découlant de son rôle d'autorité et de celles liées aux biens du village. Ce chiffre n'inclut pas celui des séances d'associations intercommunales dont notre village est partie prenante, que ce soient des écoles, de l'épuration, du bois, du RAT et autres.

2 Préavis municipaux

Durant l'année 2024, treize préavis municipaux et rapports ont été déposés :

01/24	Relatif à la demande d'adhésion au réseau d'accueil des Toblerones (RAT)	<i>Accepté</i>
02/24	Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2023	<i>Accepté</i>
03/24	Relatif aux comptes communaux 2023	<i>Accepté</i>
04/24	Relatif à l'achat et à l'installation de conteneurs maritimes sur la parcelle 121 pour les besoins des services communaux	<i>Refusé</i>
05/24	Relatif à l'augmentation du plafond d'endettement de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC)	<i>Accepté</i>
06/24	Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025	<i>Accepté</i>
07/24	Rapport en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Guillaume Hayoz et consorts intitulé "Publication des annonces du pilier public sur le site internet de la commune"	<i>Accepté</i>
08/24	Relatif à une demande de crédit de CHF 178'000 pour les travaux relatifs à la modernisation de l'éclairage public	<i>Accepté</i>
09/24	Relatif à une demande de crédit de CHF 1'090'000 pour les travaux relatifs au remplacement du collecteur EC, chemisage du collecteur EU, remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée au Ch. de la Trappe	<i>Accepté</i>
10/24	Relatif à la révision du Plan d'affectation communal PACom	<i>Accepté</i>
11/24	Relatif au dispositif de financement 2025 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins	<i>Accepté</i>
12/24	Relatif à la réfection du chalet de Mondion et d'adduction d'eau pour la gestion de l'alpage d'un montant de CHF 950'000	<i>Accepté</i>
13/24	Relatif au Budget 2025	<i>Accepté</i>

3 Conseil Communal

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal s'est réuni à cinq reprises à la salle polyvalente aux dates suivantes :

- 27 mars 2024 ;
- 25 juin 2024 ;
- 10 octobre 2024 ;
- 20 novembre 2024 (séance extraordinaire) ;
- 12 décembre 2024.

M. Sandry Barraud, M. et Mme Mélanie et Stéphane Deluz ont démissionné durant le courant de l'année 2024. MM Remy Damond, Gian-Reto Gotsch et Nicolas Sudan ont annoncé leur départ au 31 décembre 2024.

Mme Elena Sagalaeva, MM Cyril Pidoux, Markus Seitz-Schulz-Rouat et Maurice Treboux ont été assermentés.

Mme Carine Gex a rejoint le collège municipal.

Les échanges avec les commissions sont nourris et constructifs, les séances du Conseil se déroulent sereinement et le moment de convivialité qui s'ensuit est apprécié par tout le monde.

Bureau du Conseil communal

Les membres du bureau sont élus chaque année, ci-dessous sa composition depuis l'élection lors de la séance du 25 juin.

A la présidence : Bernard Treboux

1^{er} vice-président : Richard Vez

2^{ème} vice-présidente : Anne-Marie Badel

Scrutateurs : Evelyn Amacker et Manfred Elmer

Scrutateurs suppléants : Antonin Treboux et William Rochat

Sabrina Broggi est la secrétaire depuis la séance du 29 septembre 2022, sa suppléante est Katia Lang.

Commissions du Conseil communal et délégués

<p>Finances</p> <p>MARTIN Stéphane, Président ELMER Manfred HUGUENIN-BENJAMIN Carina MARTIGNIER Nicolas MARTIGNIER François WITTE Claudia GOTSCH Gian-Reto (=>31.12.2024) DAMOND Remy (=>31.12.2024)</p>	<p>Gestion</p> <p>GREGERSEN Fabienne, Présidente ANDRÉ Floriane AMACKER Evelyn MARTIGNIER François MERCET Etienne RUBATTEL Hugues TREBOUX Laure</p>	
<p>Affaires sociales et de la Petite Enfance</p> <p>TREBOUX Laure, Présidente ELBEN Sylvie ROSSI Gregory SUMMERER Joelle</p>	<p>Urbanisme et Bâtiments</p> <p>GENEVAY BOLAY Anne, Présidente BÉCHET Gillian BESSON Didier GALOIS Alain RAMEL Olivier RENEVIER Philippe TREBOUX Germain</p>	<p>Forêts et Alpages</p> <p>GUENIN Frédéric, Président GALOIS Alain HUGUENIN Carina MARTIGNIER Nicolas MERCET Etienne RAMEL Olivier RENEVIER Philippe</p>
<p>Déchetterie</p> <p>RAMEL Olivier, Président ANDRÉ Nathalie BADEL Anne-Marie MARTIGNIER Nicolas ROCHAT William SAGALAEVA Elena SEITZ-SCHULZE-ROUAT Markus</p>	<p>Recours en matière d'impôts et de taxes communales</p> <p>BADEL Anne-Marie, Présidente HAYOZ Guillaume MARTIGNIER François RAMEL Olivier</p>	<p>PECC</p> <p>HAYOZ Guillaume, Président BADEL Anne-Marie GREGERSEN Fabienne RAMEL Olivier SUDAN Nicolas (=>31.12.2024) WITTE Claudia</p>
<p>Sécurité Routière</p> <p>ANDRÉ Nathalie, Présidente BÉCHET Gillian GALOIS Alain PIDOUX Cyril ROSSI Gregory TREBOUX Laure VEZ Richard</p>	<p>Règlement cimetière</p> <p>BADEL Anne-Marie, Présidente ANDRÉ Nathalie GREGERSEN Fabienne MARTIGNIER François RUBATTEL Hugues</p>	<p>Ad'hoc règlement</p> <p>VEZ Richard, Président BADEL Anne-Marie ELBEN Sylvie RAMEL Olivier ROSSI Grégory</p>
<p>Délégués AISE</p> <p>SUDAN Nicolas (=>31.12.2024) SUMMERER Joëlle TREBOUX Laure ROSSI Grégory (suppléant)</p>	<p>Délégués ORPC (Protection Civile)</p> <p>MARTIGNIER François ANDRÉ Nathalie (suppléante)</p>	<p>Délégué APEC</p> <p>MARTIGNIER François</p>

4 Personnel communal

A l'issue de son congé maternité, Mme Morgane de Coppet a quitté la commune de Bassins au 30 avril 2024, M. Sacha Vuadens a été engagé en qualité de Secrétaire municipal le 1^{er} juillet.

Mme Marianne Rittey occupe toujours le poste de préposée au contrôle des habitants.

Mme Barbara Kammermann a terminé son mandat de secrétaire ad intérim.

M. François Raval a été engagé en qualité de chargé de mission et suppléant au Secrétaire municipal dès le 29 mai 2024, il s'occupe des dossiers relatifs à la police des constructions.

Mme Maria Baptista et M. Sébastien Villard occupent toujours les postes d'agent d'exploitation.

M. Mathieu Tricoche occupe le poste d'agent d'exploitation depuis le 1^{er} juin 2024, il remplace M. Daniel Herpich qui a fait valoir son droit à la retraite, ce dernier est sous contrat en qualité de chauffeur des transports scolaires.

M. Tricoche est donc entièrement disponible pour les tâches d'entretien des biens communaux. Cela permet de limiter l'appel à des entreprises externes, ce qui est un gain en termes de réactivité et de coûts.

La Municipalité tient à remercier M. Herpich pour ses nombreuses années d'engagement auprès de la population de Bassins et lui souhaite une agréable retraite.

Au niveau du réseau d'accueil de la petite enfance, Mme Joëlle Aeberli a repris la direction de la structure d'accueil à partir du 1^{er} juillet 2024, elle est toujours responsable du groupe des petits.

Mme Maéva Sudan est engagée en qualité d'ASE et responsable du groupe des grands et reprend ainsi le poste laissé vacant par M. Nicolas Cottet.

Mme Maëlane Sudan a brillamment obtenu son certificat fédéral de capacité d'assistante socio-éducative.

La structure a également accueilli plusieurs stagiaires.

Un pôle de remplaçants ASE a également été créé afin de pallier les absences des collaborateurs.

Mme Sonja Tracey occupe le poste d'intendante à la cantine en remplacement de Mme Natalia Bottone qui a décidé d'être au plus proche des enfants et d'occuper un poste d'APE.

L'équipe de patrouilleurs scolaires est toujours présente, active pour la sécurité des enfants.

La municipalité remercie l'ensemble des collaborateurs de la Commune qui s'engagent sans relâche tout au long de l'année au service des Bachenards.

Administration générale

Greffe municipale

Le Greffe municipal gère, entre autres tâches, la correspondance de la Municipalité, prépare l'ordre du jour des séances municipales, en fait le suivi, gère les locations des salles communales, les ressources humaines, les demandes de naturalisation, le suivi des dossiers de construction en collaboration avec le bureau technique BBHN SA, la tenue du registre des entreprises.

Naturalisations

Huit demandes de naturalisation ont été déposées et quatorze personnes ont acquis la nationalité suisse.

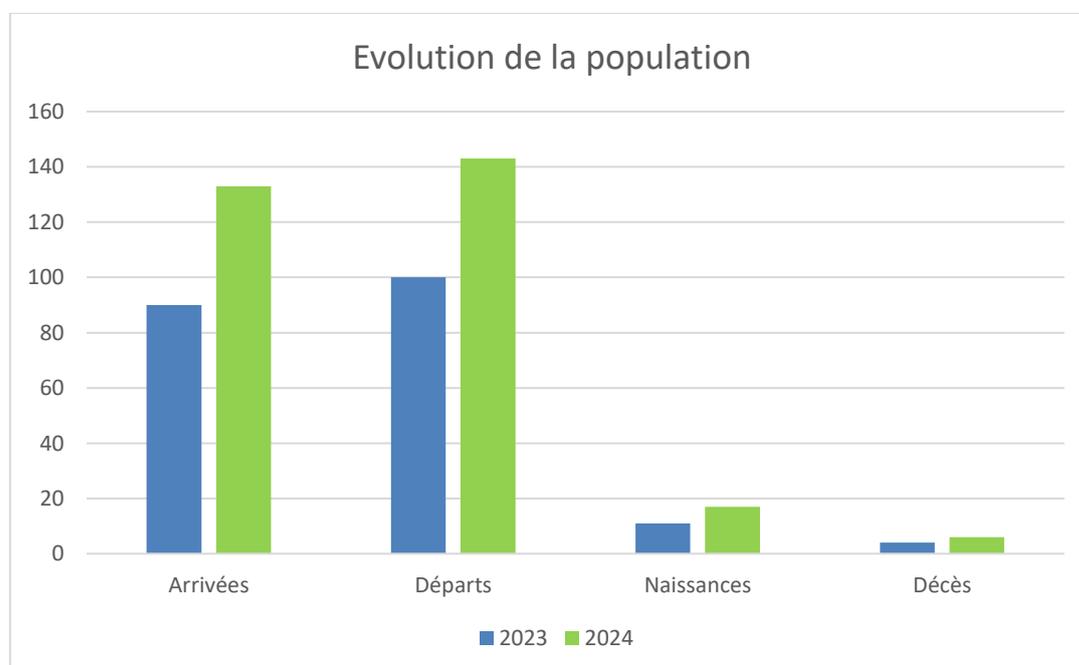
Contrôle des habitants

Le contrôle des habitants gère toutes les mutations d'arrivée, de départ ou encore de divorce. Certaines sont transmises par le canton et la commune effectue la mise à jour du registre des habitants.

Les demandes de premier permis ou de renouvellement sont également effectuées par le contrôle des habitants en collaboration avec le Service cantonal de la population (SPOP).

D'autres tâches, comme les demandes de carte d'identité ainsi que l'inscription d'un chien ou encore la gestion des cartes de la déchetterie sont réalisées par le contrôle des habitants.

Au 31 décembre 2024, Bassins comptait 1'484 habitants.



Si la population au 31 décembre reste stable, l'activité administrative (démarches diverses effectuées au greffe communal, facturations, ...) liées aux arrivées et départs d'habitants augmente considérablement, d'environ 45%, avec un impact inévitable sur la charge du personnel communal.

Deux personnes ont été célébrées pour leur nonantième anniversaire.

Site Internet et Communications

En 2024, ce sont quatre exemplaires du BassInfos qui ont été édités.

Les communications des décisions municipales sont accessibles sur le site internet dans la rubrique « Autorités ».

La Municipalité a répondu favorablement au postulat Hayoz & Consorts, désormais les annonces affichées au pilier public se trouvent également sur le site internet de la Commune dans la même rubrique.

Sociétés locales

Les sociétés locales sont toujours actives afin de proposer diverses animations, marchés, repas et autres festivités dans notre village.

Une nouvelle société a vu le jour, les Etoiles du Village, qui propose principalement des activités pour les enfants.



Source : Page Facebook Comité des Fêtes de Bassins

1er août

Exceptionnellement, les festivités de la fête nationale se sont déroulées le 31 juillet afin de permettre à chacun de profiter du programme du 1^{er} août organisé par la Cantonale FVJC qui s'est déroulée à Givrins. M. Sylvain Freymond, conseiller national nous a fait l'honneur de sa visite et a prononcé un discours.

5 Finances

La politique de stricte gestion des dépenses et d'optimisation des ressources menée depuis 2021 a porté ses fruits et nous permet de retrouver une situation, certes encore tendue, mais plus sereine.

Lors des renouvellements d'emprunts, nous nous sommes heurtés à des refus (y compris de banques cantonales) dus à la mauvaise notation financière de la Commune. En particulier du fait de son taux d'endettement élevé.

Pour mémoire, le bilan présente encore CHF 1'350'000 d'emprunts contractés par le passé pour financer les dépenses courantes et le retard pris lors de l'arrêt des remboursements contractuels n'a pas encore pu être comblé.

Malgré cela une priorité a été mise sur l'entretien, et donc la conservation du patrimoine. Ce qui se traduit par CHF 155'000 d'investissements.

Nous nous réjouissons d'avoir pu continuer à assainir les finances et entretenir le patrimoine de la commune, sans avoir recours à des ventes de biens communaux.

6 Domaines et bâtiments

Forêts

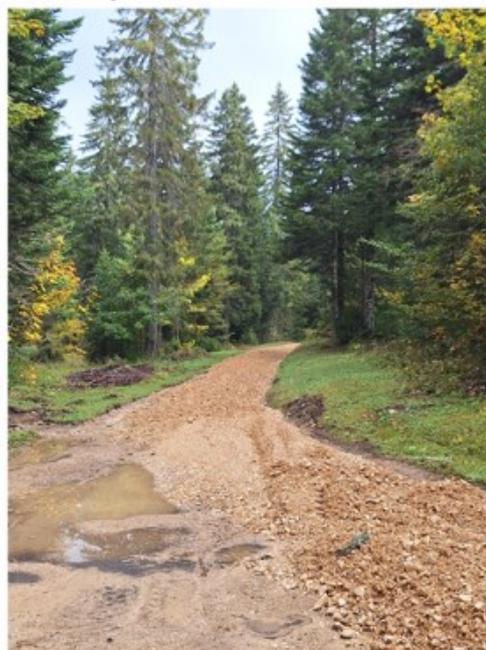
L'état sanitaire du patrimoine forestier communal reste préoccupant, du fait du réchauffement climatique et de l'attaque de bostryche sur les résineux, mais des mesures d'adaptation sont prises et l'exercice se solde par un bon résultat grâce à la bonne gestion de nos forêts par M. Amaury Annen, notre garde forestier .

L'entretien de nos dessertes forestières s'est poursuivi, avec les chemins suivants :

Indevis – Esserts Chevaliers



Le Peney



Le 7 décembre, une septantaine de sapins de Noël ont été distribués, une soupe et un verre convivial ont été offerts à cette occasion.

Pâturages et chalets

Buvette estivale des Pralets : à la suite du départ de Mme Joly, plusieurs candidats ont été reçus, le choix s'est porté sur Mme Samantha Juget. Différents travaux ont été effectués afin de répondre aux normes de l'OFCO (Office de la Consommation).

L'entretien des chalets d'alpages est axé sur les toitures et les chéneaux pour assurer un bon captage des eaux pluviales permettant d'abreuver le bétail. De plus, la Municipalité a entamé une réflexion sur l'amélioration du stockage d'eau dans les alpages.

Les cheminées des chalets des Pralets et du Bugnonnet ont été remises en état.

En 2024, ce sont 10 mètres de murets en pierres sèches qui ont été restaurés entre la Bassine et les Pralets. Les travaux planifiés (110 mètres) de la réfection du muret en pierres sèches dans le cadre du projet PDRA de la Bassine n'ont pas pu être réalisés. Ils sont reportés à 2025 (projet subventionné à 92%). 520 mètres de clôtures de protection de la forêt contre la divagation du bétail ont été réparés, les frais sont répartis entre la commune et le SCB (Syndicat Communal de Bassins).

Mise en œuvre à l'automne de la réfection de la salle de fromagerie à la Bassine à la suite de l'inspection de l'OFCO, pour mise en conformité. Les travaux seront finalisés au printemps 2025.

Le 2 mai, la tournée des chalets a été effectuée en présence de M. Currat, du SCB et de M. Annen.

En date du 30 juillet 2024, le contrôle officiel des alpages s'est déroulé en présence de la préfecture.

La réfection du chalet de Mondion, projet qui a occupé les autorités depuis plusieurs années a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 12 décembre 2024.

Bâtiments

En plus de l'entretien courant et celui prévu dans le budget, la Municipalité a également effectué des travaux à la suite de différents contrôles (OAJE, ECA, OFCO, OIBT).

Ci-dessous, une liste non exhaustive des travaux effectués en 2024 :

- Pose de films anti-chaueur et anti-UV dans une classe de l'école.
- Peinture dans la cage d'escalier de l'administration communale.
- Pose d'un chauffe-eau électrique dans les WC adultes (WC publics) faisant suite à une visite de l'OFCO, cet endroit étant utilisé par les employés de Cuisinier Events.
- Remplacement du poêle à bois et travaux dans le tube de cheminée au pavillon Moinsel.
- Mise aux normes des installations électriques à l'auberge à la suite du contrôle OIBT.
- Mise aux normes des installations électriques dans le bâtiment administratif à la suite du contrôle OIBT.
- Mise aux normes des installations électriques dans l'ancienne grande salle à la suite du contrôle OIBT.
- Détartrage du chauffe-eau de l'ancienne grande salle.
- Ajout d'une plonge et déplacement des machines à laver et sécher situées dans l'ancienne grande salle, travaux effectués à la suite de la visite de l'OFCO.
- Changement d'un poste d'eau dans la salle verte (UAPE) située dans le bâtiment administratif.
- Travaux d'entretien de la toiture du bâtiment administratif, la Municipalité a profité de l'échafaudage installé pour les travaux du clocheton pour effectuer un contrôle de la toiture et demander les travaux nécessaires.

- Différentes réparations du matériel situé dans la cuisine louée par Cuisinier Events.
- Réparation de plusieurs stores dans les salles de classe JDF1 et JDF2.
- Remplacement de toutes les poubelles intérieures des écoles JDF1 et JDF2.
- Les travaux de rénovation du clocheton ont débuté à la fin du mois de septembre, à la suite de défauts constatés sur l'échafaudage, le chantier a été arrêté ce qui a induit un retard dans le planning.



Piscine

La Municipalité et l'ensemble de l'équipe de la piscine ont été profondément touchés par le décès de M. Didier Degrace, qui assurait la codirection de la piscine. Son engagement et son expérience ont joué un rôle déterminant dans la constitution d'une équipe solide et soudée.

Une réorganisation des activités s'en est suivie. La direction de la piscine est désormais assurée par M. Jocelyn Schwinn. Certaines tâches ont été redistribuées entre les gardiens.

Finances

Les finances demeurent un enjeu stratégique central vis-à-vis des contribuables de Bassins. Pour évaluer l'évolution réelle des résultats d'exploitation au fil des ans, il est nécessaire de neutraliser les charges liées aux amortissements et aux intérêts du bâtiment, qui s'élèvent à environ CHF 130'000 selon les exercices. Ce retrait permet de constater que le résultat d'exploitation s'approche aujourd'hui du haut de la fourchette cible de CHF 80'000 à 120'000 fixée par la Municipalité dans son préavis budgétaire 2022. Le tableau ci-dessous met en évidence une réduction du déficit de près de CHF 170'000 depuis 2021, ce qui correspond à environ trois points d'impôt.

	2021	2022	2023	2024
Charges	574'288.76	-600'046.04	-663'017.76	-677'066.07
Revenus	107'905.72	264'563.58	330'597.76	375'367.54
Neutralisation des amortissements	100'000.00	55'000.00	100'000.00	100'000.00
Neutralisation des intérêts	21'855.86	33'580.68	31'660.40	29'766.80
Déficit d'exploitation	-344'527.18	-246'901.78	-200'759.60	-171'931.73

En 2024, la Municipalité de Bassins a adressé à l'AISE un postulat sollicitant un soutien financier pour le fonctionnement de la piscine communale. La demande visait à reconnaître l'usage régulier de l'infrastructure par les élèves de l'AISE et à établir un partenariat financier permettant d'alléger la charge supportée par la seule commune de Bassins.

En réponse, le comité directeur de l'AISE a proposé l'octroi d'une aide annuelle maximale de CHF 30'000 pour les années 2025 à 2027, avec un ajustement possible en fonction des résultats financiers. Cette contribution sera réévaluée avant l'établissement du budget 2028. Le Conseil Intercommunal accepte cette proposition à l'unanimité des communes moins 2 abstentions.

Nous remercions chaleureusement les communes d'Arzier-Le Muids, Longirod, Saint-George, Burtigny, Begnins, Genolier, Duillier, Vich et Coinsins pour leur solidarité, en participant au programme de billets à tarif réduit destiné à leurs habitants, en contrepartie d'une contribution annuelle.

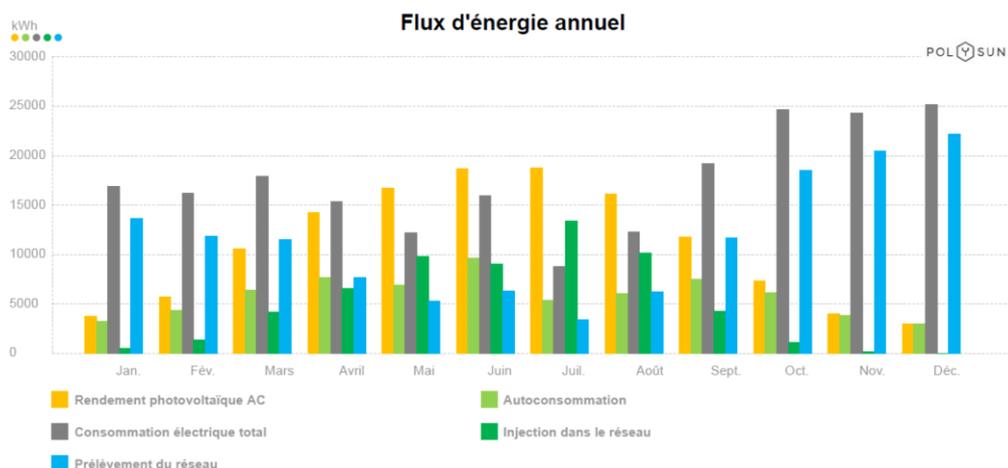
Travaux et installations

Concernant les travaux, la suppression du Bancomat défectueux par la Caisse d'Épargne de Nyon a permis un réaménagement partiel de l'espace d'entrée. En 2024, un nouveau distributeur de snacks, plus fourni et une machine à café performante acceptant divers modes de paiement ont été installés.

La porte en verre située à proximité de l'entrée de la piscine a été déplacée afin de sécuriser l'accès à l'escalier menant aux installations techniques du sous-sol.

L'ordinateur et le logiciel de billetterie étaient obsolètes et ont été remplacés.

Les panneaux photovoltaïques posés en 2023 ont été mis en service en février 2024. Leur contribution à la production d'électricité a permis d'atteindre un taux d'autoconsommation d'environ 46% sur une année, proche de la courbe prévisionnelle ci-après qui prévoyait 54%.

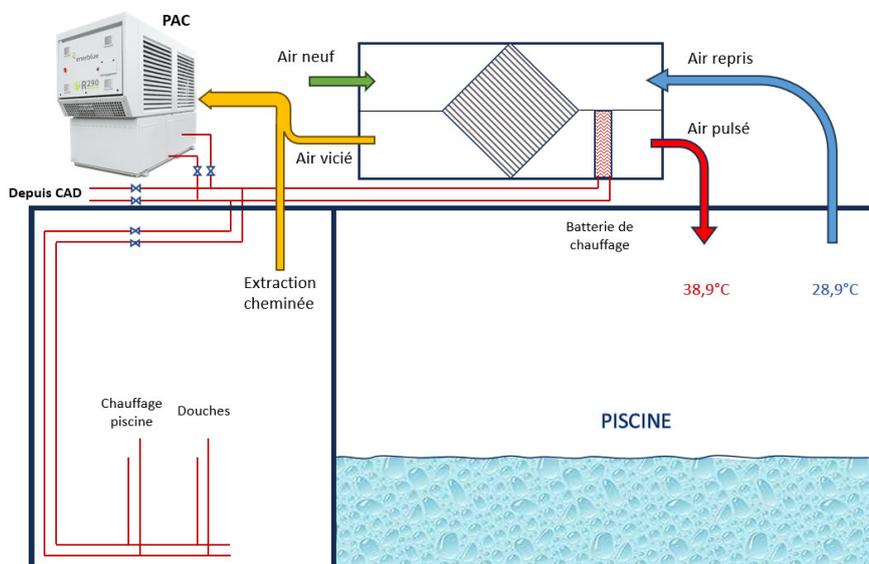


Le chauffage reste un poste de dépense important dans les comptes d'exploitation de la piscine, représentant environ CHF 80'000. Afin d'évaluer des solutions alternatives, la Municipalité a mandaté une étude technique. Il en ressort qu'une pompe à chaleur moderne pourrait couvrir les besoins énergétiques tout en permettant des économies substantielles.

Extrait de l'étude :

Une autre solution pour s'affranchir de la chaleur issue du CAD serait la mise en place d'une PAC sur l'air dont le fonctionnement serait optimisé en dévoyant à la fois, l'air extrait du monobloc piscine, et l'air de la cheminée à proximité pour les amener au niveau de la PAC. Ceci a pour effet d'augmenter le COP de la production de chaleur en augmentant la température de l'air entrant dans l'évaporateur de la PAC. Cette pompe à chaleur permettrait de réchauffer une boucle d'eau à 65°C. Une attention particulière sera portée au traitement des batteries qui devront résister à une atmosphère plus ou moins chlorée.

Le schéma de principe de cette installation est représenté ci-dessous :



Le montant des travaux est estimé à 321'500 et permettrait une économie annuelle de CHF 19'000 moyennant un amortissement sur 15 ans et un taux d'intérêt de 2%.

Coûts annuels	
Amortissement annuel	21 469.53 CHF
Intérêts 2%	6 440.86 CHF
Coût de maintenance	2 000.00 CHF
Conso élec PAC AE	35 217.20 CHF
TOTAL des coûts	65 127.59 CHF
Économie sur CAD	-84 528.00 CHF
Gain annuel	-19 400.41 CHF

Activités

Grâce au bouche-à-oreille, les fêtes d'anniversaire poursuivent leur progression, avec un chiffre d'affaires en hausse de 20 %.

La collaboration avec le groupe Altage demeure excellente. Le groupe a une nouvelle fois participé activement à l'organisation du spectacle de Noël des enfants, en réalisant de magnifiques décors et en proposant des animations très appréciées.



7 Travaux

Police des constructions

Une visite pour la délivrance des permis d'habiter a eu lieu en date du 30 septembre 2024, en compagnie du STI.

Dans le courant de l'année, nous avons établi 22 permis de construire et délivré 9 permis d'habiter. Ce sont 17 demandes d'installations solaires qui ont été traitées.

Il y a trois dossiers traités par des avocats ou pour lesquels des recours ont eu lieu.

La validation de la version finale du PACom a eu lieu lors de la séance du Conseil communal du 20 novembre 2024.

L'année 2024 a été marquée par le changement du bureau technique, entité qui examine la conformité des dossiers de construction. La Municipalité a fait le choix du bureau BBHN SA à Morges. Ce partenaire de qualité accompagne de nombreuses communes vaudoises.

Routes

Les interventions nécessaires suite aux gros orages de juin et juillet ont consommés la majorité du budget à disposition pour l'entretien du réseau routier.



Une réflexion a été menée pour une planification de détail à 5 ans et plus globale à 10 ans pour l'entretien des routes. Elle a conduit à la préparation sur la fin de l'année du préavis 02/2025 pour un crédit d'étude pour les quelques 17 kilomètres de routes communales.

Depuis l'engagement de M. Mathieu Tricoche comme employé communal, de multiples travaux de réparations sur nos routes sont effectués par lui. Auparavant ces travaux étaient réalisés par des entreprises.

Sécurité routière

Un projet de remplacement des panneaux en bois 30km/h à divers endroits du village par l'institution l'Espérance à Etoy n'a pas pu se concrétiser par manque de ressources de leur part, et a dû être repoussé à 2025.

Parcs et Promenades

Cette année, c'est la petite place de jeux située à côté de l'ancienne grande salle qui a été remise à neuf avec de nouveaux jeux et une cabane avec parois de grimpe généreusement offerte par l'AGFORS. Elle rencontre un grand succès auprès des plus petits.

Une table a été installée dans le périmètre de la grande place de jeux.

L'entretien de l'espace Gasser se poursuit avec le défrichage, la taille et la remise en état de chemins, la fourniture d'une table avec bancs.

Le grand thuya situé à l'entrée du cimetière a été taillé par une entreprise spécialisée.

Déchetterie

En 2024, la déchetterie a connu une nouvelle baisse des taxes. Conformément à la directive communale 2024 sur la gestion des déchets, la Municipalité a supprimé la pesée et la facturation au poids pour les déchets encombrants, les déchets inertes, le bois et la ferraille, poursuivant ainsi la démarche amorcée en 2023 avec la suppression de la taxe sur les déchets verts.

Cette évolution s'est traduite par une augmentation des tonnages collectés, comme en atteste le tableau ci-dessous. Elle a également permis une simplification significative de la gestion de la déchetterie, notamment en supprimant les opérations de pesage et la facturation associée, cette dernière représentant encore CHF 18'000 en 2022. Outre ces gains administratifs, cette mesure a eu un impact positif sur l'expérience des usagers, avec une amélioration de leur satisfaction.

Année	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Population	1 484	1 483	1 478	1 487	1 475	1 395	1 347	1 356	1 311	1 320
Taux de collecte séparée	72,4 %	71,9 %	69,2 %	71,9 %	69,8 %	62,4 %	59,5 %	66,9 %	63,9 %	76,0 %
▼ Ordures ménagères [t]	84,89	97,66	105,84	98,91	99,52	90,07	97,06	84,75	105,25	90,49
Commune [kg/hab]	57,2	65,9	71,6	66,5	67,5	64,6	72,1	62,5	80,3	68,6
► Déchets encombrants [t]	38,43	8,90	7,32	7,95	6,27	6,01	7,55	18,36	12,20	24,10
► Déchets communaux [t]	12,59	12,89	12,73	14,16	12,62	12,43	11,49	12,21	0,00	0,00
► Biodéchets [t]	190,61	108,90	98,26	108,54	75,00	12,39	0,00	39,00	0,00	114,40
► Bois usagé [t]	31,22	6,40	6,68	8,33	6,17	7,18	7,91	12,51	58,20	50,78
► Papier, carton [t]	73,62	77,32	80,29	74,63	82,40	53,91	82,13	80,43	84,44	89,17
► Métaux [t]	10,96	8,01	7,26	9,34	6,70	6,83	7,05	11,57	8,28	19,67
► Verre [t]	59,88	58,00	61,24	63,72	65,69	58,80	56,04	56,14	60,04	56,12
► PET [t]	3,50	3,53	4,00	4,20	3,85	3,78	3,77	4,08	0,00	0,00
► Plastiques (Hors PET) [t]	4,23	1,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31,75
► Déchets spéciaux [t]	2,42	2,16	2,39	2,18	2,07	2,18	0,00	0,00	0,00	0,00
► Huiles [t]	1,44	0,90	0,00	0,85	0,80	0,80	0,48	0,48	0,48	0,85
► Appareils électroménagers et électroniques [t]	3,98	3,81	4,04	4,00	4,07	4,37	0,00	4,20	0,00	0,00

Il conviendra néanmoins de surveiller les éventuels abus liés à la gratuité, notamment les dépôts non autorisés par des entreprises ou le détournement d'ordures ménagères vers les déchets encombrants. À cet égard, la directive en vigueur stipule que seuls les objets ne pouvant être contenus dans un sac de 110 litres peuvent être déposés comme encombrants, une distinction qui n'est pas toujours claire pour les usagers, qui tendent à associer « ordures ménagères » au sac poubelle.

Sur le plan légal, l'article 30a de la Loi vaudoise sur la gestion des déchets (LGD) impose que 40 % au minimum des coûts liés aux déchets urbains soient financés par une taxe proportionnelle à la quantité. Les déchets urbains représentent un sous-ensemble des déchets totaux, excluant notamment les déchets spéciaux et ceux issus de la voirie. Une fois déduites les rétrocessions (verre, fer blanc, etc.) et les charges non liées aux déchets urbains, le montant actuel de CHF 66'000 perçu en taxes au poids place désormais la commune légèrement en dessous de ce seuil réglementaire.

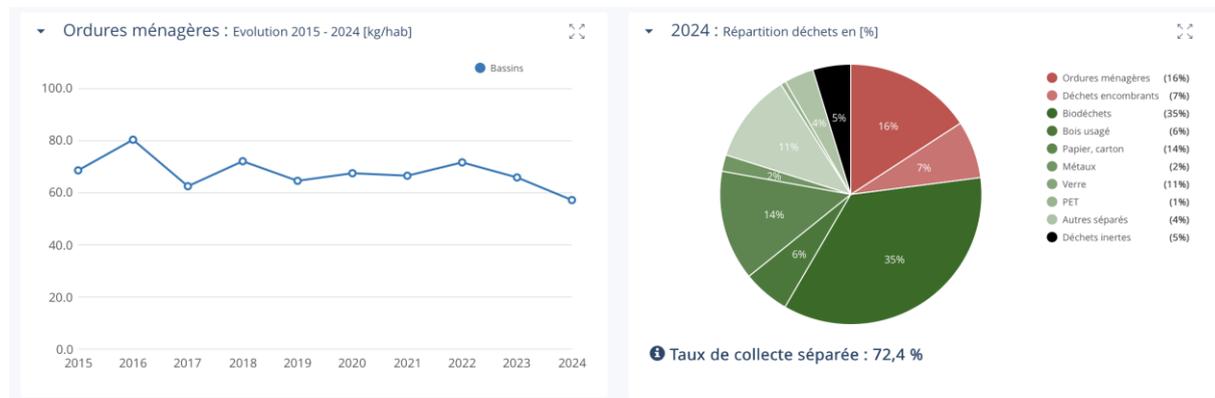
En réponse, la commune prévoit de mieux distinguer les charges liées aux déchets non urbains et de renforcer le suivi des dépôts d'encombrants et de déchets verts, qui sont en forte progression. A terme, on ne peut exclure une augmentation du tarif au poids des ordures ménagères.

Concernant les travaux réalisés en 2024, ils correspondent à la mise en œuvre du préavis n°07/23. Ces réalisations incluent :

- La construction d'une zone fermée pour sécuriser les déchets spéciaux, en réponse aux recommandations d'un audit,
- La création d'une ressourcerie favorisant l'échange gratuit d'objets entre citoyens, en lien avec les objectifs de la fiche PECC n°6,
- L'installation d'un escalier pour accéder et valoriser la zone de stockage en mezzanine,
- Le renouvellement de la signalétique, avec une priorité donnée à la visibilité plutôt qu'à l'approche pédagogique antérieure.



Enfin, Bassins reste exemplaire au regard des statistiques cantonales. Les habitants n'y produisent que 60 kg d'ordures ménagères par an en moyenne, contre 130 kg à l'échelle cantonale. De plus, l'absence de ramassage à domicile et l'encouragement à se rendre à la déchetterie favorisent le tri : le taux de collecte séparée atteint 72 % à Bassins, contre 58 % dans le reste du canton.



Statistiques cantonales

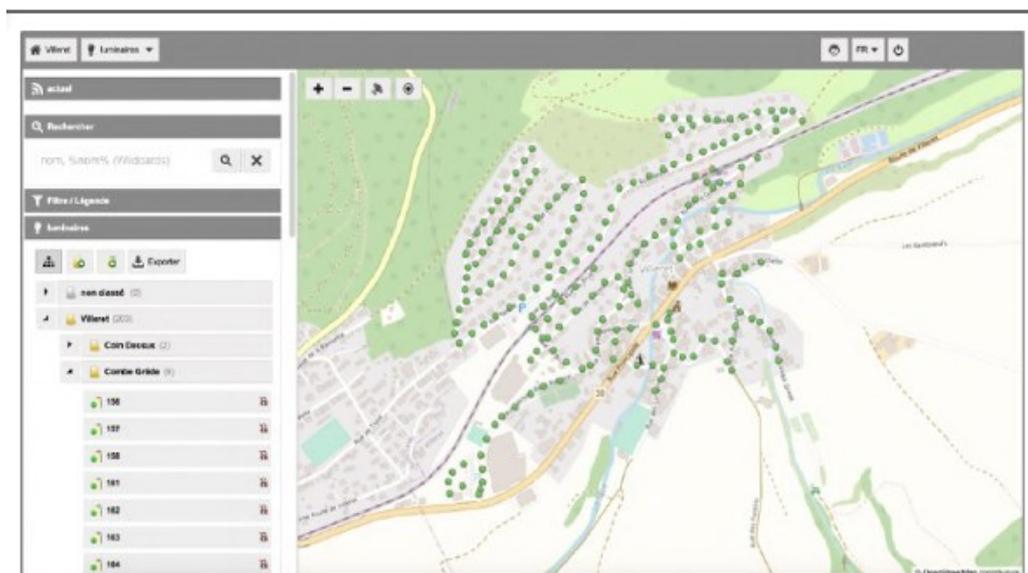


Éclairage public

Faisant suite à une étude réalisée en 2023 sur l'état du parc d'éclairage public, la Municipalité a présenté en 2024 le préavis n°08/24 relatif à sa modernisation. Ce préavis, accepté par le Conseil communal, prévoit un investissement de CHF 178'000 pour le remplacement progressif des luminaires existants par des modèles LED équipés de systèmes de télégestion.

Le préavis présente un projet cohérent visant à remplacer notamment les luminaires au mercure désormais interdit (représentant encore ¼ du parc), à améliorer la qualité de l'éclairage, en particulier au niveau des passages piétons. Il prévoit également une diminution de 64 % de la consommation énergétique et de 70 % des coûts de maintenance.

En parallèle des aspects techniques et fonctionnels, le projet intègre une dimension esthétique avec l'installation de candélabres au design harmonieux sur certains tronçons, notamment au centre du village, contribuant ainsi à valoriser l'image de la commune. Ce projet, inscrit dans le Plan Énergie et Climat Communal (PECC), est financé par le fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable.



8 Instruction publique et cultes

Enseignement primaire et secondaire

Dans le domaine de l'enseignement, la gestion des transports scolaires, des cantines et des bâtiments est confiée à l'association intercommunale AISE. En 2024, celle-ci a assuré la prise en charge de plus de 1'100 élèves, dans un contexte globalement stable et marqué par une bonne collaboration avec la direction des écoles.

Deux chantiers ont démarré durant l'année, à Begnins et Duillier. Par ailleurs, une étude de faisabilité est en cours pour la surélévation du bâtiment scolaire situé sur le site de Le Vaud.

L'organisation des transports scolaires a nécessité certaines adaptations, en réponse à la modification des horaires de Car Postal. Sur le plan social, l'arrivée d'une nouvelle travailleuse sociale de proximité a permis de renforcer les actions de prévention, notamment aux abords des arrêts de bus.

Malgré une légère baisse du nombre total d'élèves (26 de moins qu'en 2023), la construction de nouveaux bâtiments reste nécessaire, en raison de la répartition géographique des élèves et des différences entre les classes d'âge.

Enfin, l'AISE suit l'évolution du coût par élève. Celui-ci demeure stable au niveau du secondaire, mais affiche une augmentation marquée dans le primaire. Cette hausse, observée depuis 2016, s'explique principalement par les investissements dans de nouveaux bâtiments scolaires et par la mise en œuvre des nouveaux statuts.

Année	Coût de l'élève primaire 1-8P	Différence en % Par rapport à l'année précédente	Coût de l'élève secondaire 9-11S	Différence en % Par rapport à l'année précédente
2016	CHF 3'255.36		CHF 5'550.00	
2017	CHF 3'191.15	- 1,98 %	CHF 5'381.19	- 3,05 %
2018	CHF 3'071.28	- 3,76 %	CHF 5'299.96	- 1,51 %
2019	CHF 3'201.35	+ 4,23 %	CHF 4'956.53	- 6,48 %
2020	CHF 3'166.11	- 1,11 %	CHF 5'163.16	+ 4,16 %
2021	CHF 3'530.50	+ 11,50 %	CHF 5'120.88	- 0,82 %
2022	CHF 5'005,77	+ 41,78 %	CHF 5'057,01	- 1,25 %
2023	CHF 4638,37	- 7,34 %	CHF 5'514,52	+ 9,04 %
2024	CHF 4'880,58	+ 5,22 %	CHF 5'858,98	+ 6,24 %

Patrouilleurs scolaires

Les patrouilleuses et patrouilleurs assurent la sécurité de nos enfants sur le passage piéton et à l'arrêt de bus quatre fois par jour en période scolaire. La Municipalité remercie ces personnes pour leur engagement, par tout temps, au profit de la sécurité des élèves. Nous remercions également Mme Caroline Farinelli qui poursuit le travail de coordination des patrouilleurs.

9 Police

Police

Dans le canton de Vaud, en 2024, la criminalité a augmenté de 16,7 %, avec des hausses marquées dans les violences domestiques (+11,7 %), la criminalité numérique (+39,6 %) et les cambriolages (+13,1 %), tandis que les infractions liées aux stupéfiants ont légèrement baissé (-3,9 %). Malgré ces hausses, le niveau global reste bien inférieur à celui de 2012, dans un contexte de population en croissance.

À Bassins, le nombre de cas recensés par la police cantonale est passé de 41 en 2023 à 54 en 2024, une évolution conforme à la tendance cantonale, sans élément statistiquement significatif justifiant une analyse spécifique.

Manifestations (POCAMA)

Cette année nous avons reçu plusieurs demandes de POCAMA, notamment pour l'organisation de repas, du marché de Noël, de la fête d'Halloween et de manifestations sportives passant par notre localité. 11 manifestations ont eu lieu en 2024.

10 Sécurité sociale

Structure d'accueil

A la suite de l'acceptation du préavis n° 01/24 lors de la séance du Conseil communal du 27 mars 2024, la commune de Bassins a adhéré au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) avec une entrée effective le 1^{er} août 2024.

La rentrée scolaire d'août était la première effectuée sous ce nouveau régime, les parents et la responsable administrative de la Commune ont donc dû s'adapter aux inscriptions à effectuer sur le site du RAT ainsi qu'au règlement de ce dernier. Dans l'ensemble tout s'est bien déroulé.

De plus, les familles bachenardes bénéficient des places disponibles dans les crèches du réseau, plusieurs ont pu donc y inscrire leur(s) enfant(s).

Les contrats de travail des Accueillante en Milieu Familial (AMF) ont été repris par le RAT, sur les trois AMF que comptait Bassins, deux ont accepté le nouveau contrat.

Grâce à l'adhésion au RAT, la Commune bénéficie non seulement de subventions de la FAJE couvrant une partie des salaires du personnel encadrant mais également d'une subvention pour le jardin d'enfants.

L'adhésion au RAT permet également une meilleure collaboration avec les structures des communes voisines.

Le personnel encadrant a bénéficié d'un exercice d'évacuation organisé par le SDIS Gland-Serine.

La structure compte une dizaine de collaborateurs. Un grand merci à toutes ces personnes pour leur engagement.

Le jardin d'enfants est toujours placé sous la responsabilité de Mme Elsbeth Gutschelhofer.

Structures	Inscriptions rentrée août 2024
UAPE	75 enfants / mois
O'Resto (cantine communale)	11 enfants / semaine (mercredi)
O'Resto (cantine scolaire)	292 enfants / semaine
Jardin d'enfants	10 enfants

Plan canicule

Comme les années précédentes, certains habitants ont reçu un courrier les informant qu'ils pouvaient bénéficier d'un accompagnement durant les éventuelles périodes de canicule. Des recommandations ont également été décrites dans l'édition du BassInfos de juillet 2024.

11 Service des eaux

Entretien

L'année a été marquée par plusieurs fuites sur le réseau. Nous avons eu des fuites à répétition au niveau de la cour de l'ancienne grande salle, des réparations provisoires ont été effectuées et des travaux plus conséquents pour le changement de la conduite, hors d'usage, devront être réalisés en 2025.

Les installations ont fait l'objet de divers travaux d'entretien, en particulier la station de pompage du Battoir pour une mise en conformité (pose de ventilation, de porte étanche, ...).



Le réservoir des Siaux a été entièrement vidé et nettoyé en septembre par notre fontainier.

Ce nettoyage s'inscrit dans le cadre d'une reprise d'un entretien régulier (nécessaire, et obligatoire au regard de la réglementation) de nos infrastructures.

Qualité de l'eau potable

Dans le cadre du programme annuel d'autocontrôle de la commune, plusieurs campagnes d'analyses ont été menées afin d'évaluer la qualité de l'eau distribuée depuis nos ressources, notamment le puits artésien (source de La Bataille) et les captages principaux de la commune. Ces analyses portent à la fois sur les paramètres classiques (microbiologie, nitrates, métaux lourds) et sur les substances émergentes, notamment les pesticides, les métabolites du chlorothalonil et les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées).

Les résultats obtenus confirment une eau de très bonne qualité, conforme aux normes en vigueur.

À noter qu'en 2024, un cas isolé de présence d'entérocoques a été détecté suite à une intervention sur une fuite dans le secteur de la cour de l'ancienne grande salle. Cette situation a été immédiatement maîtrisée par un traitement localisé au chlore, appliqué de manière ciblée et limitée dans le temps, conformément aux procédures en vigueur. Aucun dépassement n'a été relevé après cette opération et l'eau a retrouvé sa pleine conformité.

Projet, investissement pour le futur

La Municipalité a étudié un projet de liaison entre les réseaux de Bassins et d'Arzier-Le Muids, les 2 communes ayant un fort intérêt pour cela, afin :

- d'assurer la sécurité de l'approvisionnement (pollution ou tarissement sur une commune)
- d'avoir une gestion plus rationnelle des ressources (excédent d'eau sur Bassins)

Une pré-étude a d'abord été menée sur la faisabilité de cette liaison, le résultat positif a débouché sur un préavis pour une étude de détail, porté par la commune d'Arzier-Le Muids et accepté en novembre.

12 Services industriels

Plan Energie et Climat Communal (PECC)

La Commune a formellement adhéré au Plan Énergie et Climat Communal (PECC) par l'adoption du préavis n°1/22. Depuis cette décision, elle s'appuie sur un ensemble de fiches actions définies dans le cadre du plan, dont le suivi est assuré en collaboration avec la société Eqlusion. L'évolution des mesures mises en œuvre est régulièrement transmise au Canton.

Les avancées réalisées en 2024 sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

N°	Actions	Etat	Progrès 2024
Transversal			
1	Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité	✓	
2	Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité	✓	<ul style="list-style-type: none"> Premier versement de la taxe par la Romande Energie à la commune de Bassins
4 oblig.	Favoriser la participation et l'engagement de la population	✓	<ul style="list-style-type: none"> Journée d'inauguration de la ressourcerie et sensibilisation aux plantes envahissantes Communication par le biais du Bassinfos et du site Internet
6	Réduire, réutiliser et recycler les déchets	✓	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une ressourcerie suite au préavis n°7/23 permettant l'échange d'objet entre les habitants du village Modification de la directive 2024 sur les déchets en introduisant une gratuité pour le bois, les inertes, la ferraille, les encombrants pour inciter à une meilleure collecte sélective
Energie et Mobilité			
12	Réduire la consommation de l' éclairage public	▷	<ul style="list-style-type: none"> Acceptation du préavis n°8/24 relatif à une demande de crédit de CHF 178'000 pour les travaux relatifs à la modernisation de l'éclairage public
13 oblig.	Planifier l' approvisionnement en énergie du territoire communal	✓	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de l'étude sur la stratégie d'approvisionnement énergétique d'ici à 2050. Rencontre commission pour présenter les résultats de cette étude
15	Développer la production d'électricité photovoltaïque	✓	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service des panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la piscine. Environ 46% de taux d'autoconsommation
Adaptation aux changements climatiques			
17 oblig.	Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques	▷	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire des arbres remarquables validé par le canton et mise en ligne sur le site dédié du canton
18	Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	▷	<ul style="list-style-type: none"> Journée de sensibilisation aux plantes exotiques Communication via le BassInfos
XXX	Fiche forêt	▷	<ul style="list-style-type: none"> Validation du plan de gestion des forêts Mesure de plantation en automne : Plantation de 100 arbres essences adaptées

13 Extraits chronologiques des décisions et actions municipales

- Janvier** Organisation de l'élection des suppléants au Conseil communal en collaboration avec le bureau du Conseil. Réalisation des mises aux normes demandées par l'OAJE et l'OFCO. Validation des primes 2023 et salaires 2024 des collaborateurs. Validation d'une offre de carottage au chemin de la Trappe en vue du préavis en préparation. Validation de l'entretien du chauffe-eau et de la réparation de la ventilation de la piscine. Acquisition d'un appareil pour scanner les bulletins de vote.
- Février** Recrutement du tenancier-ère de la buvette estivale des Pralets. Visite de contrôle à la suite de travaux effectués dans un bien propriété de la commune. Réponses aux questionnements quant aux tarifs et fermetures de la piscine. Refus du projet de Région de Nyon au sujet de la taxe de séjour et conservation du règlement communal actuel. Finalisation et validation du préavis de l'adhésion au Réseau d'accueil des Toblerones.
- Mars** Accueil du pôle régional du Parc Jura Vaudois. Renouvellement du contrat avec TEXAID pour la collecte d'habits à la déchetterie. Signature de la version formatée du PECC. Organisation de travaux électrique à l'ancienne grande salle. Décision de poser une porte vitrée dans le local technique de la piscine. Demande des subventions à la suite de la pose de nichoirs sur le bâtiment administratif. Décision de changer le poêle à bois au Pavillon Moinsel. Validation d'un devis pour la pose de filtre anti-UV et anti-chaleur dans une classe de JDF2. Validation du nouveau règlement du jardin d'enfants Les P'tits Pas. Attribution de la gestion de la buvette des Pralets à Mme Juget.
- Avril** Validation de la modification de l'article 21 des statuts de l'APEC, la commission ad'hoc ayant recommandé cette modification. Soutien à la Maison des Vins de la Côte. Validation de l'offre globale de réfection de la petite place de jeux. Validation des travaux de réfection de la sortie de l'aqueduc chemin des Esserts. Validation du devis de réfection de la cheminée du chalet Le Bugnonnet. Demande officielle d'adhésion adressée au Réseau d'accueil des Toblerones à la suite de l'acceptation du préavis par le Conseil communal. Validation d'une offre pour le déneigement saison 2024-2025. Envoi de courriers aux personnes concernées par le Plan canicule. Validation de travaux non prévus pour la mise en conformité du Pavillon Moinsel (raccordement du poêle à bois). Validation du bouclage des comptes effectués par la bourse. Organisation d'une agape pour le départ en retraite d'un collaborateur. Validation d'un devis pour la réfection de la peinture du couloir de l'administration communale. Soutien au triathlon de Nyon. Validation du devis pour la réfection de la desserte forestière au chemin du Peney. Validation de l'engagement de M. Vuadens en qualité de Secrétaire municipal au 1er juillet. Maintien des consultations d'enquête publique à l'administration communale avec possibilité de venir en dehors des heures d'ouverture officielles. Décision de l'installation d'une machine à café destinée aux visiteurs de la piscine. Dépôt de plainte contre X pour le vol de potelets. Répartition des dicastères à la suite de la démission de Mme Pittet.
- Mai** Finalisation et validation des préavis relatifs à la gestion et aux comptes 2023 et du préavis relatif à l'achat et l'installation de conteneurs maritimes sur la parcelle 121. Demande d'offre pour la mise en place de la prestation eDéménagement. Validation du rapport de révision des comptes 2023. Organisation des travaux de rénovation de la cuisine des Pralets. Autorisation de lutte contre une espèce exotique sur une parcelle communale, travaux effectués par le Parc Jura Vaudois. Mise à l'enquête publique complémentaire du PACom. Envoi d'un courrier à la Présidente du Conseil

d'Etat concernant les exigences formulées pour les enquêtes publiques des pistes VTT. Envoi d'un courrier informant les parents concernés de l'adhésion de la Commune au Réseau d'accueil des Toblerones. Recrutement d'un-e intendant-e à la cantine O'Resto. Validation de l'engagement d'un collaborateur à l'administration en CDD. Transmission des résultats de l'enquête de satisfaction UAPE à la direction de la structure. Décision des dates de fermeture estivale de l'administration communale. Validation de l'engagement d'un collaborateur en qualité d'agent d'exploitation dès le 1er juin.

Juin Plantation d'arbustes indigènes et un arbre fruitier et demande de la subvention cantonale. Inscription de la date du 22 septembre pour le 1er tour à l'élection complémentaire à la Municipalité. Décision de maintenir les transports scolaires jusqu'au 31 décembre, mise en place d'une étude de la faisabilité de la poursuite de ce service en 2025. Suppression des navettes UAPE entre Bassins et Le Vaud, les écoliers pouvant emprunter les transports publics. Validation de l'entretien d'un véhicule communal. Validation de la convention de subventionnement et de collaboration remis par le Réseau d'accueil des Toblerones. Validation de l'agenda des séances estivales de la Municipalité.

Juillet- Août Assermentation des collaborateurs M. Sacha Vuadens et M. François Raval. Refus de l'offre pour la prestation eDéménagement. Validation d'une offre pour le nettoyage de plusieurs ouvrages du réseau d'eau. Validation du choix du nouveau bureau technique. Validation d'un devis pour la réfection de murets en pierres sèches. Etude de la faisabilité de changements de circulation au Châtelard. Validation de l'engagement d'une intendante à la cantine scolaire. Validation du contrat de travail de la nouvelle directrice de la structure d'accueil. Validation de la pose d'un chauffe-eau dans les WC publics dans le bâtiment administratif. Mandat à un bureau technique pour le lancement d'un appel d'offres pour les travaux de réfection de la Trappe. Décision de fermeture du jardin d'enfants le mercredi matin en raison de manque d'inscriptions. Validation de l'échéancier des envois des factures eau et déchets. Acceptation de la demande de la préposée au contrôle des habitants de baisser son taux d'occupation de 60% à 50%. Organisation en urgence des travaux de remise en état de la route de Châtillon à la suite des intempéries, prise de contact avec les assurances. Validation des avenants aux contrats de travail de plusieurs collaborateurs à l'UAPE. Validation d'un devis pour la remise en état de deux parcelles à la suite d'intempéries. Confier l'étude de la sécurité des routes menant à l'école à un organisme externe.

Septembre Assermentation de M. Liechti en qualité d'enquêteur pour les demandes de naturalisation. Finalisation et validation du préavis relatif à l'augmentation du plafond d'endettement de l'APEC. Rédaction et validation du rapport en réponse au postulat Hayoz & Consorts concernant la publication des annonces du pilier public sur le site internet de la Commune. Validation de la planification des murets en pierres sèches. Validation des règles d'usage de la ressourcerie située à la déchetterie. Rédaction et validation de la FAQ (questions fréquemment posées) sur le thème "Transport" avec publication sur le site internet et communication aux parents demandeurs ainsi qu'aux collaborateurs de l'UAPE. Finalisation et validation du préavis relatif à l'arrêté d'imposition 2025 et du préavis relatif à l'adoption du plan d'affectation communal (PACom). Autorisation d'une dépense imprévue pour du matériel destiné à l'UAPE. Emission d'un préavis positif à la demande de licence pour l'exploitation de la boulangerie par Mme Kristan et radiation de la licence de Mme Chantre. Validation du devis pour la liaison des conduites des fontaines. Approbation du contrat de M. Schwinn en qualité de seul directeur de la piscine.

- Octobre** Validation des dates de fermetures de fin d'année de l'administration communale. Déplacement des archives historiques afin de garantir une meilleure conservation. Validation du devis de réfection de la cheminée des Pralets. Sollicitation d'une subvention à la SADEC concernant la mise en place de la ressourcerie. Validation d'un devis pour les travaux de mise en conformité à la Bassine à la suite d'un contrôle de l'OFCO. Envoi d'une sommation d'exécution pour le démontage de constructions illicites. Finalisation et validation du préavis relatifs aux travaux EC-EU, eau potable et réfection de la chaussée à la Trappe. Et du préavis relatif à la modernisation de l'éclairage public. Validation d'un devis pour les travaux de nettoyage et désinfection d'une citerne au chalet des Pralets. Finalisation et validation du préavis relatif à la révision du PACom. Décision de la nouvelle répartition à la suite de l'assermentation de Mme Carine Gex, municipale. Assermentation de M. Denis Currat à la fonction de Syndic et nomination de Mme Nathalie Guignard Pidoux à celle de Vice-syndique. Validation de l'arrêt de la collaboration avec le STI au 31 décembre avec reprise des dossiers ouverts. Validation de travaux supplémentaires au clocheton. Rédaction d'un courrier d'intention à l'adresse de la Commune de Arzier – Le Muids concernant le projet de liaison d'eau entre nos deux Communes. Validation de la proposition de Romande Energie pour l'éclairage durant les Fêtes de fin d'année.
- Novembre** Finalisation et validation du préavis relatif à la réfection du chalet de Mondion et d'adduction d'eau. Validation des termes de la convention entre le Syndicat communal de Bassins, les exploitants de Mondion et la Commune. Finalisation et validation du préavis relatif à l'entretien des dessertes forestières. Organisation d'une rencontre avec la commission d'Urbanisme et bâtiments concernant le préavis des travaux au chemin de la Trappe. Validation de l'offre de l'ATE pour l'étude des routes menant à l'école. Prolongation du bus scolaire communal jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Résiliation de la convention avec la crèche Little Green House, cette dernière ayant adhéré au RAT. Finalisation et validation du préavis relatif au budget 2025. Validation du planning de piquet hivernal. Envoi d'un courrier de remerciements aux Communes participant au programme de soutien de la piscine. Envoi d'un courrier au Canton mentionnant les inquiétudes quant aux changements d'horaires des lignes car postal 820 et 830. Changement des poubelles dans les écoles JDF1 et JDF2. Validation d'une offre pour la maintenance de l'orgue de l'église. Validation d'une offre pour le changement d'une vanne incendie au réservoir des Plattets.
- Décembre** Prolongation d'un contrat pour une stagiaire à l'UAPE. Validation d'un devis pour le remplacement du chauffage du local de la déchetterie. Acceptation d'une demande de formation art. 32 d'une collaboratrice de l'UAPE. Engagement d'une collaboratrice à la cantine et à l'UAPE. Paiement des prestations spéciales de GRF fiduciaire SA en vue du passage à MCH2. Validation de l'emprunt relatif aux travaux de réfection du clocheton. Proposition de prothèses auditives aux collaborateurs de la piscine. Envoi d'un courrier demandant l'arrêt de travaux non-autorisés. Rencontre avec des opposants à un projet de construction. Validation des courriers d'adjudication et de non-adjudication des travaux prévus au chemin de la Trappe. Validation des décomptes de vacances 2024 de la Municipalité. Validation des augmentations de salaire des collaborateurs. Validation de la révision de deux contrats de travail. Envoi du Bassinfos aux communes voisines. Prise en charge d'une partie de la location, des frais de gaz et d'analyses d'eau des Pralets. Envoi d'un courrier au bureau Schenk concernant les préoccupations du Conseil communal concernant le coût des travaux prévus à la Trappe. Validation de la convention liant la Commune aux propriétaires des parcelles concernées par les travaux à la Trappe. Validation des nouveaux tarifs de location des salles pour les sociétés locales.

14 Points saillants de l'année 2024

Le personnel communal s'est renforcé et structuré. Les bases d'une organisation à même de répondre de manière optimale aux besoins des citoyens, avec résilience, sont désormais en place.

Du point de vue de la communication, une rubrique pilier public a été ajoutée au site internet de la Commune. Conformément à la proposition du postulat Hayoz & Consorts les annonces affichées au pilier public y sont dorénavant publiées.

D'un point de vue financier, une gestion saine et rigoureuse des dépenses a permis d'allouer pour la troisième année consécutive un montant extraordinaire au remboursement d'emprunts.

Un travail important au niveau de la gestion de la piscine et l'adhésion au RAT ont permis une amélioration significative des résultats financiers de ces 2 postes, qui sont de manière récurrente des charges importantes pour le ménage communal.

Ces 2 points vont également dans le sens d'une meilleure collaboration avec les communes voisines.

Deux dossiers démarrés de longue date ont pu se concrétiser : la finalisation du PACom (Plan d'affectation communal) et le préavis pour la réfection du chalet de Mondion.

Des projets d'entretiens importants ont été réalisés ou initiés :

- les travaux de réfection du clocheton,
- la mise aux normes de la buvette des Pralets, nécessaire à la continuation de l'exploitation,
- la modernisation de l'éclairage public, avec un financement partiellement assuré par la taxe issue du préavis 06/2023,
- la réfection du chemin de la Trappe.

Des projets à long terme ont été lancés :

- un projet de liaison entre les réseaux d'eau de Bassins et d'Arzier-Le Muids,
- une étude de faisabilité d'approvisionnement en chaleur de la piscine par des pompes à chaleur,
- une étude pour la planification de l'entretien et la réfection du réseau routier

Après cette année 2024, nous sommes confiants sur le fait d'atteindre nos objectifs de législature.

Nous restons déterminés à continuer sur cette voie, avec la satisfaction de pouvoir, au-delà des tâches de consolidation, envisager le lancement de nouveaux projets pour notre Commune.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre soutien pour mener à bien les projets futurs et répondre avec efficacité et pragmatisme aux attentes des citoyens.

15 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n°04/25 relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion 2024,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Ouï les conclusions du rapport de la Commission précitée,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

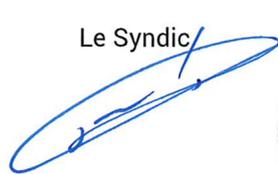
Le Conseil communal de Bassins décide :

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2024

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 20 mai 2025, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité

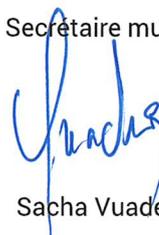
Le Syndic



The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'BASSINS' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures. Below the shield is a banner with the word 'PATRIE'. The seal is surrounded by decorative elements.

Denis Currat

Le Secrétaire municipal



Sacha Vuadens